

## **9.3. Mode de Vie et Prévention**

### **9.3.7. Santé maternelle et infantile**

#### **9.3.7.1. Suivi prénatal**

##### **9.3.7.1.1 Résumé**

Il est généralement admis que les consultations prénatales jouent un rôle favorable sur la santé de la mère et celle de l'enfant à venir. La première consultation prénatale doit avoir lieu, selon la norme, avant 16 semaines de grossesse. Le nombre recommandé de visites prénatales varie de 5 à 15 en Europe. La qualité des consultations prénatales et plus particulièrement leur contenu, n'a pas été envisagée dans le cadre des évaluations au sein de la population.

Les questions sont posées aussi bien aux femmes qui sont enceintes au moment de l'interview, qu'aux femmes qui ont été enceintes au cours des cinq dernières années. Au total, cela concerne un nombre relativement restreint de personnes et il n'est donc pas possible de procéder à des analyses sophistiquées. Un indicateur concerne la précocité du suivi prénatal (MCH14\_1) et le deuxième permettra d'évaluer l'index de Kessner (voir glossaire) sur l'adéquation du suivi prénatal (MCH14\_2).

Au total, 216 femmes ont été interrogées en Wallonie au sujet de leur dernière grossesse. 4% des femmes enceintes ont eu leur première visite prénatale à seize semaines de grossesse ou plus. 66% des femmes enceintes ont eu un suivi prénatal jugé comme adéquat (début suffisamment tôt et nombre total de visites adaptés à la durée de la grossesse), 32% un suivi de qualité moyenne et 3% un suivi prénatal inadéquat.

47% des grossesses sont suivies par un spécialiste dans le cadre d'une pratique privée, 44% par un spécialiste hospitalier, 7% par le médecin généraliste en collaboration avec le spécialiste et 4% dans le cadre des consultations de l'ONE.

En Wallonie, 27% des femmes enceintes ont consommé du tabac au cours de leur dernière grossesse.